

Province de Québec
Municipalité Durham Sud.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 septembre 2011

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Durham Sud, tenue le 13 septembre 2011, à 19 :30 heures; monsieur le maire Michel Noël, les conseillers Pierre Noel, Hilarius Peter, Maxime Bathalon, Francine Trahan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire. Absences motivées : Jean Marie Belcourt et Louis Manseau. Mme la secrétaire Christiane Bastien est aussi présente.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DURHAM-SUD

AVIS DE CONVOCATION

Le 6 septembre 2011

A Mesdames, Messieurs, Francine Trahan, Pierre Noël, Hilarius Peter, Jean Marie Belcourt, Maxime Bathalon, Louis Manseau.

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par M. Michel Noël, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, à 19 :30h. le 13^e jour du mois de septembre. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Ouverture de l'assemblée

Soumission de l'appel d'offre pour l'enlèvement des déchets

Soumission de l'appel d'offre pour l'enlèvement des matières recyclables

Décision concernant le projet de Gilbert Beaudoin et Linda Lallier

Levée de l'assemblée

Donné à Durham-Sud, ce 6^e jour du mois de septembre deux mille onze.

Dir. gén. / secr.- très.

Copie conforme

Dir. gén. / secr.- très.

Suite à un appel d'offre sur invitation auprès de 3 soumissionnaires 2334-5150 Québec inc., Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François et Cascade Récupération pour l'enlèvement des déchets et l'enlèvement des matières recyclables.

L'ouverture des soumissions reçues a eu lieu vendredi le 9 septembre 2011 à 14h15 en présence de Michel Noël, maire, Christiane Bastien, directrice générale et les conseillers Hilarius Peter et Francine Trahan.

MM. Duchesneau et Nolet, Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François et M. Blanchard, 2334-5150 Québec inc. sont aussi présents à l'ouverture des soumissions.

2011-09-202 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et résolu d'ouvrir l'assemblée. Adopté

2011-09-203 Soumission de l'appel d'offre pour l'enlèvement des déchets

N'ayant reçu qu'une seule soumission pour l'appel d'offre pour l'enlèvement des déchets de 2334-5150 Québec inc. (Jean-Paul Blanchard et fils) pour la cueillette et le transport des déchets au coût de 62,268.80\$ pour deux (2) ans. Le montant est réparti comme suit 46,701.60\$ pour la cueillette et 15,567.20\$ pour le transport. La soumission étant conforme aux exigences du devis.

Il est proposé par la conseillère Francine Trahan et appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et unanimement résolu de donner le contrat à 2334-5150 Québec inc. (Jean-Paul Blanchard et fils) le seul soumissionnaire pour une durée de 2 ans débutant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2013 au coût de 62,268.80\$. Adopté

2011-09-204 Soumissions de l'appel d'offre pour l'enlèvement des matières recyclables

1^{ière} soumission : Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François au coût de 17,718.75\$ pour deux (2) ans. Le montant est réparti comme suit 13,289.06\$ pour la cueillette et 4,429.69\$ pour le transport. La soumission étant conforme aux exigences du devis.

2^e soumission : 2334-5150 Québec inc. au coût de 24,019.36\$ pour 2 ans. Le montant est réparti comme suit 16,679.84\$ pour la cueillette et 7,339.52\$ pour le transport. La soumission étant conforme aux exigences du devis.

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter et appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et unanimement résolu de donner le contrat pour l'enlèvement des matières recyclables pour une durée de 2 ans débutant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2013 à la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François, le plus bas soumissionnaire au coût de 17,718.75\$. Adopté.

2011-09-205 Projet Gilbert Beaudoin et Linda Lallier, demande de modification du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Drummond

Dans la lettre du 5 septembre 2011, M. Beaudoin et Mme Lallier demandent de faire retirer du RCI, l'obligation de faire installer un toit sur la nouvelle structure d'entreposage des déjections animales afin de pouvoir concrétiser leur projet d'agrandissement sur le lot 749 dans Durham-Sud.

Considérant que le projet proposé se situe dans une zone AVP du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Drummond;

Considérant qu' en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Drummond, l'agrandissement de l'unité d'élevage est dérogoatoire ;

Considérant que l'obligation de construire un toit sur la structure d'entreposage des déjections animales est une des mesures d'atténuation des odeurs du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Drummond;

Considérant que l'exigence d'un toit sur les structures d'entreposage apparaît dans la Loi 184 et dans le règlement sur les exploitations agricoles du Ministère de l'Environnement (août 2002);

Considérant qu' une demande de modification du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Drummond a déjà été faite en juillet 2011 afin de permettre la construction de l'unité d'élevage à plus de 100 mètres de la zone urbaine pour ce même projet (102 mètres);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Noël et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu de maintenir l'obligation d'installer un toit permanent sur la structure d'entreposage des déjections animales. Adopté

2011-09-207 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon et appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu de lever l'assemblée. Adopté

Michel Noël, maire

Christiane Bastien, dir. gén./sec. trés.